



DOSSIER D'AIDE A LA VISITE

La douane aujourd'hui

Thèmes abordés

- ? Protection de l'environnement
- ? Protection du patrimoine français
- ? Lutte contre la concurrence déloyale
- ? Protection de la santé et de la sécurité des citoyens
- ? Douane et commerce

Les missions traditionnelles de la Douane concernent la protection du territoire et la perception des taxes. Au fil du temps, ses missions ont évolué, mais c'est surtout depuis les années 1960 que ces changements ont été les plus importants. En effet, c'est à cette date que les échanges internationaux ont pris un essor considérable, grâce au développement et à l'intensification des moyens de transport. C'est également la date de la création de la CEE. Tous ces éléments ont constitué de puissants facteurs d'évolution et de modernisme pour la Douane.

La Douane moderne remplit maintenant des missions de protection, de contrôle des marchandises, de perception des taxes. Les douaniers, près de 20 000 agents, sont motocyclistes, pilotes, marins, hommes-grenouilles, maîtres chiens... mais également experts financiers, comptables.

Ils sont présents dans plus de 200 bureaux de douane, 400 unités de contrôle terrestre et aérien. Ils disposent de moyens matériels importants : avions, hélicoptères, bateaux, véhicules à rayons X, radars...

Protection de l'environnement

Avec d'autres partenaires, la Douane participe aux actions de protection de l'environnement : contrôle du commerce des espèces animales et végétales menacées d'extinction, missions en mer et lutte contre la pollution.

Protection des espèces animales et végétales menacées d'extinction

L'Homme est un formidable prédateur : sa présence en différents points du globe a provoqué la disparition de centaines d'espèces animales et végétales. En 3 siècles, on estime que 400 espèces animales ont ainsi disparu de la surface de la Terre.

Depuis les grandes découvertes de la fin du 15^e siècle, l'Homme a exploité les richesses naturelles à outrance : de nombreuses espèces animales et végétales ont disparu du fait de son activité.

Cette exploitation directe (animaux tués pour leur fourrure, leurs défenses ou prélevés pour satisfaire des collectionneurs, pour être utilisés en recherche médicale...) ou indirecte (destruction de leur habitat naturel) a amené plusieurs pays à chercher à limiter le commerce des animaux en vue d'éviter à nouveau toute disparition d'espèces et afin de préserver la biodiversité.

Le 3 mars 1973, la CITES (« Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées »), encore appelée « Convention de Washington », est signée ; en 1978, 46 Etats, dont la France, la ratifient. Il y a actuellement 140 Etats membres.

Cette convention classe les animaux sous 3 annexes, selon le degré de menace pesant sur eux :

- ? L'annexe I définit les espèces en voie d'extinction dont tout commerce est interdit ;
- ? L'annexe II définit les espèces menacées dont le commerce est réglementé ;
- ? L'annexe III regroupe des espèces menacées sur un territoire très particulier.

Selon leur classification, les procédures d'exportation ou d'importation sont plus ou moins contraignantes (elles concernent aussi bien les animaux vivants que leurs « trophées », c'est-à-dire les plumes, les peaux, les souvenirs tels que les cornes, les animaux empaillés...).

Tous les 2 ans, ces listes sont remaniées par les Etats ayant ratifié la Convention. Certaines espèces sont déclassées, d'autres sont admises dans les annexes.

L'éléphant est classé en annexe I : tout commerce concernant cet animal est interdit. Les ivoires qui figurent dans la vitrine 46 sont des saisies effectuées par les douaniers.

La plupart d'entre elles proviennent des pays asiatiques. En 2000, la Douane a saisi 370 kg d'ivoire (contre 1 017 kg en 1999).

Les animaux sont transportés dans des conditions très difficiles. Les conditions de capture et de transport sont telles, que l'on estime que pour 1 animal vivant, environ 15 à 20 meurent entre le moment de leur capture et celui de leur livraison.

En 1986, un douanier a découvert 22 animaux entassés dans une cantine de fer : 5 jeunes crocodiles, 4 tortues, 4 lézards carnivores de 1 mètre de long, 6 ouistitis et 3 singes saki. Les becs, les gueules sont généralement scotchés pour que les animaux ne trahissent pas leur présence.

Le rôle de la Douane lors de l'importation d'un animal est très importante afin d'éviter tout risque d'épizootie². En effet, un animal arrivant de l'étranger doit être soumis à une quarantaine en raison des maladies transmissibles à d'autres animaux ou même à l'homme, qu'il peut véhiculer.

Le trafic illicite des animaux protégés rapporte des profits supérieurs à ceux de la drogue. Pour la France seule, les saisies d'ivoire en 1999 représentaient près de 230 000 €.

En 2000, 659 animaux vivants (essentiellement des oiseaux et des reptiles) et 79 naturalisés ont été saisis ainsi que 400 coquillages et coraux, 1484 articles divers et produits issus d'espèces protégées.

L'ivoire représente 24% du trafic illicite d'espèces protégées, les animaux vivants, 19%.

Pour lutter contre ce trafic, le WWF et les services douaniers coopèrent et échangent des informations. La Douane porte ses efforts sur le contrôle du commerce des espèces menacées, dresse un bilan de l'action des services douaniers, publie des brochures de sensibilisation... Le WWF a plusieurs missions dont celles d'apporter des informations, un appui technique et scientifique pour l'identification des spécimens, des actions de sensibilisation du public...



*Rate et ses petits, figurine en ivoire, netsuke, 20^e siècle
Vitrine 46*

Lutte contre la pollution et missions en mer

La Douane est chargée de missions d'utilité publique : la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions constituent une de ses nouvelles missions.

Les missions environnementales maritimes sont variées : contrôle du respect de la taille légale des poissons et crustacés pêchés, contrôle des périodes de pêche autorisée...

La Douane participe également à la lutte contre les pollutions : accidentelles (abordage, naufrage) ou volontaires (dégazage en mer).

Cette action est menée par l'ensemble des moyens aéronavals de la Douane (vedettes garde-côtes, avions, hélicoptères).

Toutefois, 2 avions sont spécifiquement équipés en matériel de haute technologie permettant la télédétection des pollutions marines : l'un, basé à Bordeaux, surveille la côte Atlantique, l'autre la Méditerranée. Un nouvel appareil sera bientôt en service pour couvrir la zone

En 1999 et en 2000, la Douane a participé au plan POLMAR³.

Lors du naufrage de l'*Erika* (décembre 1999), ces 2 avions ont assuré à tour de rôle la surveillance des nappes d'hydrocarbures en dérive pour informer la cellule POLMAR chargée de centraliser les secours. Celle-ci disposait de comptes-rendus détaillés sur l'épaisseur des nappes, leur cartographie, etc. Les services garde-côtes des douanes ont également participé au remorquage des barrages flottants. Pour le naufrage du *Ievoli Sun*, les deux avions ont surveillé les émissions polluantes de styrène⁴ échappées de l'épave.

Les services douaniers sont également chargés de la surveillance des mouvements de transport des déchets industriels toxiques.

Protection du patrimoine et lutte contre la concurrence déloyale

La Douane est chargée de surveiller le territoire national. A ce titre, elle occupe une position privilégiée qui lui permet d'observer la circulation des œuvres d'art. Elle peut ainsi lutter contre le trafic frauduleux de celles-ci et contre la concurrence déloyale qui nuit aux entreprises et aux citoyens.

Protection du patrimoine archéologique et des œuvres d'art

Certaines œuvres d'art, objets de collection et d'antiquité font partie du patrimoine historique, artistique et culturel de la France.

La Douane apporte sa contribution à la sauvegarde du patrimoine national. L'exportation d'œuvres d'art présentant un intérêt majeur pour le celui-ci est strictement réglementée afin d'empêcher leur sortie du territoire.

Les contrôles douaniers portent aussi bien sur les œuvres d'art que sur des objets ayant un intérêt archéologique. Les douaniers veillent à ce que les fonds archéologiques sous-marins ne soient pas soumis à des pillages (vitrine 48, saisies de la Douane).

Deux œuvres qui figurent dans cette vitrine, « La Vierge, l'enfant et le chardonneret » et le dessin à la plume représentant un homme nu, ont été saisies par les services douaniers pour exportation sans déclaration.

En 2000, 893 œuvres ou objets d'art ont été saisis, contre 841 en 1999. L'année 1999 est marquée par l'interception de pièces présentant un intérêt archéologique.



Flacon,
Epoque gallo-romaine
Vitrine 48

La prise la plus importante (par son volume) a concerné la confiscation, lors d'un contrôle, de 315 œufs fossiles d'*Aepyornis maximus*⁵.

La saisie majeure de l'année 2000 concerne 54 céramiques du 4^e siècle avant Jésus-Christ (vases, urnes et coupelles funéraires).

Lutte contre les contrefaçons

La Douane est partenaire des entreprises : ce partenariat vise également à protéger celles-ci contre différentes formes de concurrence déloyale. L'une d'entre elles, et non la moindre, concerne les contrefaçons.

La contrefaçon est une reproduction ou une imitation d'une marque sans autorisation. Le but est de faire croire à l'acheteur qu'il acquiert l'original. Ces copies sont conçues et emballées pour ressembler le plus possible à la marque originale, mais elles sont souvent de moins bonne qualité. Or cet aspect qualitatif entraîne une perte de confiance des consommateurs qui achètent des marques car elles sont garantes de qualité.

Les contrefaçons sont un véritable fléau pour l'économie puisqu'elles induisent un manque à gagner très important, qui entraîne souvent des suppressions d'emplois. Les marchandises contrefaites sont principalement produites en Asie (près de 70% des articles pour l'année 2000), en Turquie, en Italie ou aux Etats-Unis.

Lorsque l'on parle de contrefaçon, on pense surtout aux produits de luxe : 70% des contrefaçons mondiales liées à la mode portent sur des marques françaises.

Cependant, d'autres secteurs sont également touchés : vidéo, électronique, produits pharmaceutiques, pièces détachées d'automobile...

Pour ces catégories, des problèmes de sécurité notamment par rapport à la santé se posent (gouttes ophtalmiques sans principes actifs, pace-makers, freins d'avion en acier doux au lieu d'acier dur...).

La contrefaçon prend ici des proportions inquiétantes, voire dramatiques car ces contrefaçons peuvent menacer directement la vie du consommateur. On comprend alors aisément l'importance de la lutte contre les contrefaçons.

En raison de l'augmentation des taxes sur le tabac, la contrefaçon touche de plus en plus les cigarettes. En 2000, près de 28% des contrefaçons touchent ce secteur.

Les autorités font appel à la Douane pour lutter contre ce trafic ; elle agit à l'entrée ou à la sortie du territoire de l'Union Européenne. Son rôle est de surveiller et de protéger les entreprises françaises ; ainsi, elle est chargée d'interdire l'importation et l'exportation des marchandises contrefaites.

Les contrôles portent sur les voyageurs ou le fret commercial dans les aéroports et les ports. Toute personne détenant ou transportant une marchandise contrefaite peut être contrôlée à tout moment par les services douaniers qui peuvent conserver les marchandises soupçonnées.

Un contrefacteur peut-être condamné jusqu'à deux ans de prison avec une amende de 150 000 euros.



Contrefaçon d' une montre Cartier,
saisie
A côté de la vitrine 48

En 2000, 4 933 543 articles de contrefaçon ont été saisis, soit une hausse de 34,7% par rapport à 1999. Pour l'essentiel, ce sont des contrefaçons de marques (Adidas, Lacoste...). Celles-ci sont de plus en plus des marques étrangères et concernent des secteurs tels que le textile, la maroquinerie, l'horlogerie, les jouets et jeux électroniques.

Depuis 1996, l'arrivée des « Pokémon » est une réelle aubaine pour les contrefacteurs qui diffusent des faux tee-shirt, autocollants et autres jouets. Pour l'année 2000, 42% des contrefaçons concernent la marque « Pokémon »!

Protection de la santé et de la sécurité des citoyens

L'augmentation des grands trafics illicites, leur diversification, amènent la Douane à appréhender les grandes fraudes et démanteler les organisations criminelles. Elle est tout naturellement destinée à participer à la protection de la santé et de la sécurité des citoyens.

Trafic de drogue, respect des règles de sécurité et de qualité des produits font partie des missions douanières ainsi que la répression des trafics d'armes, de munitions et d'explosifs, de tabac, de cigarettes et d'alcool.

Lutte contre le trafic de drogue

L'une des missions prioritaires des douaniers concerne la lutte contre le trafic de drogues de toute sorte. La lutte contre ce trafic s'effectue à un double niveau : international et national.

L'implication de la Douane dans la lutte contre le trafic de drogue passe par une coopération internationale et nationale qui implique plusieurs services (police, douane...).

Sur le plan international, la Douane française travaille au sein d'organismes douaniers internationaux, notamment le C.C.D. (Conseil de Coopération Douanière) dans le cadre d'échange de renseignements ; elle a aussi des liens avec Interpol. Au niveau national, les moyens de lutte sont étendus, les douaniers sont amenés à collaborer avec les services répressifs (police, gendarmerie...).

La vitrine 47 présente narguilés, pipes à opium et autres pipes pour fumer du cannabis, ainsi qu'une statuette africaine truquée pour la contrebande de cannabis. La douane dispose de moyens techniques importants et de plus en plus sophistiqués pour la recherche et la détection de stupéfiants :

- ? équipes de maître-chien (il en existe 100)
- ? appareils à rayon X
- ? endoscopes⁶
- ? densimètres⁷

L'outil le plus efficace est cependant souvent la simple observation et la méthode. Des formations apprennent aux équipes qui travaillent sur le terrain à détecter le petit détail suspect ; de nombreuses anecdotes existent à ce propos.

L'observation et la déduction ont permis plus d'une fois de déjouer les ruses des passeurs : personnes anormalement stressées, ustensiles de toilette bas de gamme dans des bagages de luxe... Dans les aéroports la technique de recherche utilisée par les douaniers passe également par le ciblage de passagers « à risque », c'est-à-dire provenant de pays producteurs de drogue (pays d'Amérique du Sud, pays asiatiques...).



Statuette évidée pour le trafic de drogue saisie vitrine n°47

Les douanes s'attachent également à combattre les filières de blanchiment d'argent de la drogue (les « narco-dollars ») afin de limiter au maximum les réinvestissements dans ce trafic. En 2000, plus de 43 kg de drogues ont été saisies. Cette année est marquée par une augmentation de toutes les catégories de stupéfiants (héroïne, cocaïne, ecstasy, amphétamines, LSD, crack⁸) à l'exception de la résine de cannabis. Le cap des 2 millions de doses d'ecstasy a été franchi.

Les moyens utilisés pour le transport de ces marchandises sont de plus en plus perfectionnés, surtout en ce qui concerne la cocaïne.

La coopération entre services douaniers français et étrangers est importante : en 2000, les renseignements fournis par la Douane française ont permis la saisie à l'étranger de 3,28 tonnes de drogues.

Contrôle du respect des règles de sécurité et de qualité des produits

L'ouverture de l'économie a poussé les gouvernements à adopter des normes de sécurité afin de protéger leurs citoyens. Le rôle de contrôle des produits est dévolu à la Douane.

Les normes de sécurité sont destinées à protéger les consommateurs d'abus de tout genre. La Douane s'assure du respect de ces normes à

l'importation des produits industriels : elle relève les infractions mettant en jeu la santé des citoyens.

En matière de puériculture, de jouets, de matériel électroménager, etc., ces contrôles visent à protéger les citoyens. Lors de l'éclipse de soleil en août 1999, les douaniers ont contrôlé des lunettes pour l'observation de l'éclipse : 14% d'entre elles ont été jugées non conformes et détruites.

Sur 536 constatations effectuées en 2000, le taux de non-conformité avoisine les 55% d'articles contrôlés, dont 30% sont considérés comme dangereux. Ces marchandises non conformes peuvent être soit remises aux normes, soit réexportées ou détruites lorsque leur dangerosité est avérée. Deux exemples, sur l'année 2000 :

- ? des tétines de biberons analysées dans les laboratoires des douanes ont été détruites car elles contenaient des substances potentiellement cancérogènes.
- ? des oursins en peluche ont été remis aux normes de sécurité : les boutons de leurs salopettes pouvaient se détacher et être avalés par les enfants.

D'autre part, la Douane s'assure que les produits industriels et agricoles ne présentent pas de danger pour le consommateur.

Elle contrôle les produits entrant en France ainsi que leur circulation. Elle est associée à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, qui contrôle la commercialisation de ces produits.

Le rôle de contrôle de la Douane trouve son extension maximum lors des crises sanitaires, des épizooties telles que la « vache folle », les produits contaminés par la dioxine en provenance de Belgique ou plus récemment la fièvre aphteuse... Elle assure en outre le respect de l'interdiction des farines animales.

Lors de ces crises, les contrôles sont renforcés sur les marchandises entrant en France. L'embargo vis-à-vis de la viande bovine britannique a donné lieu à des refoulements, des destructions de cargaisons.

Douane et commerce

La douane est chargée depuis le 18^e siècle d'élaborer des statistiques du commerce extérieur. D'abord réservées à l'État, ces données sont maintenant transmises aux entreprises pour les aider dans leurs démarches d'implantation à l'étranger. La Douane veille également au bon respect des lois et réglementations de l'Union Européenne.

Elaboration de statistiques du commerce extérieur

Depuis le 18^e siècle, la Douane est chargée d'assurer cette mission, ainsi que le montre l'« Aperçu de la Balance du commerce extérieur de la France » en 1789.

Au 18^e siècle, les diplomates français découvrent que les Anglais utilisent des statistiques pour négocier avec un grand profit les traités de commerce. Ces statistiques dressaient un état du commerce par produit et par pays.

En 1716, Louis XV décida la création d'un bureau de commerce chargé d'élaborer un tableau annuel du commerce de la France selon ses produits et leur valeur. Ce rôle fut par la suite attribué à la Douane.

L'« Aperçu de la Balance du commerce extérieur de la France », a été dressé en 1789. Il comporte deux principales colonnes dans lesquelles sont détaillées les exportations et importations françaises pour l'année 1789. Le tableau central est consacré au « Commerce et productions des colonies françaises ».

On trouve dans ce tableau le relevé de la population dans les colonies : les blancs et les esclaves y sont comptabilisés. A côté, une colonne indique la valeur réelle de cette « marchandise » humaine. Ainsi apprend-on que Saint-Domingue comptait 34 500 blancs pour 308 000 esclaves...

Aperçu de la balance du commerce extérieur de la France, 1789, pilier près de la grande balance

Les productions coloniales telles que le café, le thé, le cacao, le sucre... sont détaillées pour chaque colonie.

Au 19^e siècle, le développement de l'industrie, du chemin de fer augmentent considérablement le volume des échanges. L'élaboration des statistiques du commerce devient de plus en plus malaisée.

Cependant, les douaniers vont bénéficier d'un nouvel outil de travail : l'arithmomètre. Cet appareil, inventé en 1820, est l'ancêtre de la machine à calculer : il est capable d'additionner, de soustraire, de multiplier, de diviser. L'arithmomètre permet également d'extraire les racines carrées et cubiques, de calculer les intérêts...

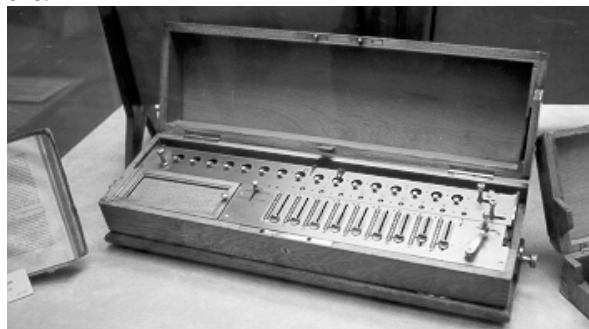
De fait, le travail des douaniers va être considérablement simplifié.

Dans les années 1980, l'informatisation des services permet l'établissement et la publication des statistiques du commerce extérieur.

Ces données, à l'origine destinées au gouvernement, ont commencé à être publiées en 1825. Aujourd'hui, ces renseignements sont transmis aux en-

treprises. Cela leur permet de développer leurs activités sur les marchés étrangers.

La Douane apporte également son soutien aux entreprises au niveau de la promotion et du développement de leurs échanges commerciaux, en les informant sur les procédures et la réglementation douanière.



Arithmomètre, fabriqué industriellement la fin du 19^e siècle, vitrine 0

La Douane et l'Union Européenne

Depuis toujours, la Douane a su s'adapter à de nouveaux contextes qu'ils soient géographiques, économiques ou autres. De nos jours, l'ouverture des frontières a modifié la donne. Les douaniers ne sont plus uniquement au service de leur nation, ils sont au service de l'Union Européenne.

Avec l'Union Européenne, la Douane, si elle reste une administration nationale, est mise au service du regroupement de 15 Etats (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède).

A ce titre, les douaniers n'appliquent plus seulement les lois et les réglementations françaises mais également les directives décidées par l'Europe.

La Douane est chargée du mécanisme complexe que représente la PAC⁹. Elle s'assure également du

respect des normes de sécurité, sanitaires, phytosanitaires...

Elle régule et surveille les marchandises jugées particulièrement concurrentielles pour les industries de la Communauté.

La Douane est en outre la gardienne des règles communautaires ; elle coopère avec les services douaniers des autres Etats membres dans de nombreux domaines (lutte contre le trafic de drogue, d'armes et d'explosifs, lutte contre la fraude...)

¹ **Biodiversité** : concerne la richesse en espèces de la planète, toutes espèces confondues.

² **Epizootie** : épidémie, maladie qui frappe les animaux.

³ **Polmar** : plan d'intervention rapide déclenché lors des pollutions marines accidentelles

⁴ **Styrène** : hydrocarbure entrant dans la composition de nombreuses matières plastiques

⁵ **Aepyornis maximus** : oiseau fossile géant proche de l'autruche qui vivait uniquement sur l'île de Madagascar.

⁶ **Endoscope** : appareil utilisé pour explorer les moyens difficiles d'accès dans les véhicules

⁷ **Densimètre** : appareil employé pour détecter des espaces creux pouvant servir de cachette

⁸ **Héroïne** : stupéfiant dérivé de la morphine et engendrant une dépendance. **Cocaïne** : produite à partir des feuilles de coca, cette drogue est un excitant du système nerveux qui amène une dépendance. **Ectasy** : substance chimique dérivée d'amphétamines, utilisée comme excitant. **Amphétamine** : drogue utilisée pour son effet stimulant, excitant. **LSD** : hallucinogène de synthèse. Ce mot vient des initiales de son nom allemand : Lysergic Diethylamid Saure. **Crack** : cocaïne cristallisée, très toxique. **Cannabis** : dérivé du chanvre indien, cette substance engendre une dépendance psychique.

⁹ PAC : « Politique Agricole Commune », qui assure la préférence communautaire aux producteurs agricoles des pays de l'Union Européenne.